

L'INSERTION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL : LES PIÈGES D'UNE ANALYSE STATIQUE ET QUELQUES RÉPONSES FOURNIES PAR L'ÉTUDE DES CHEMINEMENTS PROFESSIONNELS

par Xavier Viney

Les enquêtes d'insertion de l'Observatoire national des entrées dans la vie active permettent de donner une description de la situation d'activité et de l'emploi éventuellement occupé par les jeunes sortis du système éducatif neuf mois auparavant en fonction de quelques caractéristiques individuelles et scolaires.

Même si l'objectif n'est pas toujours clairement indiqué, ces enquêtes semblent permettre un diagnostic des formations à partir de quelques indicateurs quantitatifs qui mesureraient leur valeur sur le marché.

Cette approche n'est pas sans danger si elle sert d'appui à des décisions en matière de politique de formation.

Elle part d'abord du principe qu'on peut établir une coupure assez nette entre le temps des études et le temps de la vie professionnelle et elle ignore la dynamique propre du processus d'insertion.

Mais sans chercher à recenser ici toutes les insuffisances de cette démarche, nous voudrions simplement,

en partant des principaux résultats de quelques enquêtes d'insertion, relever certains problèmes d'interprétation qu'ils soulèvent et montrer ce que peuvent apporter les enquêtes de cheminement réalisées quatre ans plus tard en réinterrogeant les mêmes populations.

LA SITUATION NEUF MOIS APRÈS LA SORTIE DU SYSTÈME ÉDUCATIF : L'ANALYSE DES TAUX DE CHÔMAGE PAR SPÉCIALITÉ DE FORMATION

Quelle portée peut-on par exemple accorder à l'analyse des taux de chômage par spécialité neuf mois après la sortie de l'école ? Les débats, on le sait, donnent lieu à de nombreuses controverses. Lors de l'exploitation des enquêtes d'insertion on a, en particulier, mis en garde les lecteurs en signalant :

— que l'importance du chômage pouvait se trouver plus ou moins « brouillée » par l'existence de situations

alternatives (service militaire, poursuite d'études, interruption passagère d'activité pour raison personnelle...); — que le chômage neuf mois après la sortie, pouvait représenter tantôt une difficulté pour accéder à l'emploi, tantôt indiquer une difficulté à se stabiliser sur le marché du travail (sans qu'il soit toujours possible de faire la part entre ces deux types de chômage).

Malgré ces remarques, il n'est pas rare que les taux de chômage par spécialité de formation soient utilisés pour établir une sorte de palmarès des diverses formations. Prenons ici l'exemple des CAP-BEP pour les hommes (et pour les spécialités ayant une importance numérique suffisante). Le classement des formations à partir des taux de chômage à l'insertion s'établit comme suit :

Tableau 1
TAUX DE CHÔMAGE À « L'INSERTION »
SELON LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION (HOMMES)

Spécialité de formation	Taux de chômage
BEP Bois	3,4
CAP Hôtellerie	5,6
CAP BTP	6,7
CAP Bois	7,0
BEP Alimentation	8,3
CAP Alimentation	8,7
BEP Mécanique	9,2
CAP Electronique	9,3
BEP BTP	9,4
BEP Electricité	9,6
BEP Hôtellerie	11,0
CAP Electricité	11,3
CAP Mécanique	12,2
BEP Electronique	14,8
BEP Commerce	16,3
CAP Techniques financières et comptables	20,2
BEP Techniques financières et comptables	21,6
CAP Commerce	21,9

Source : Observatoire EVA. Enquête d'insertion CAP-BEP 1976.

Tableau 2
TAUX DE CHÔMAGE CINQ ANS
APRÈS LA SORTIE DU SYSTÈME ÉDUCATIF
SELON LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION

Spécialité de formation	Taux de chômage
BEP BTP	1,5
BEP Mécanique	2,3
BEP Electricité	2,4
BEP Electronique	2,6
CAP Electronique	3,1
CAP BTP	3,8
CAP Mécanique	4,7
CAP Techniques financières et comptables	5,2
BEP Techniques financières et comptables	5,3
CAP Bois	5,3
BEP Alimentation	5,5
BEP Bois	5,7
CAP Electricité	6,5
BEP Commerce	7,2
BEP Hôtellerie	9,5
CAP Commerce	10,2
CAP Alimentation	10,5
CAP Hôtellerie	12,0

Source : Observatoire EVA. Enquête de cheminement CAP-BEP 1980.

On peut se demander si un tel classement (tableau 1) a quelque permanence dans le temps ou s'il ne résulte pas plutôt de différences importantes dans le processus d'accès au marché du travail selon les spécialités. Regardons ce que devient cette classification lorsque l'on se place cinq ans après la fin des études, dans les enquêtes de cheminement (tableau 2).

On constate que la hiérarchie des spécialités est complètement bouleversée. Ainsi, pour les garçons formés dans les spécialités de l'Alimentation, Bois et Hôtellerie, une situation relative plutôt favorable à l'insertion est devenue mauvaise quatre ans plus tard, et les taux de chômage sont même parfois plus forts qu'au moment de la première interrogation. Dans l'Electronique, l'Electricité et la Mécanique, la situation, assez mauvaise au départ, est devenue relativement meilleure. Les spécialités Techniques financières et comptables améliorent nettement leur classement tandis que le Commerce reste dans une situation assez critique.

Sur cet exemple, sans doute caricatural, on comprend pourquoi un diagnostic sur les spécialités à partir des seules enquêtes d'insertion peut être dangereux et trompeur. L'analyse du cheminement permettrait dans des études plus détaillées de mettre au jour certains mécanismes qui conduisent à ce bouleversement de la hiérarchie des spécialités construites trop succinctement à partir des taux de chômage observés à un instant donné.

Ainsi on montrerait que pour l'Hôtellerie, l'accès assez rapide au marché du travail s'effectue dans des emplois qui sont souvent précaires, vulnérables au chômage et soumis à de fortes variations saisonnières.

De même l'Alimentation conduit à des emplois de cuisiniers ou d'employés dans l'Hôtellerie ou les cafés-restaurants, qui sont des métiers où les rotations sont importantes.

Pour l'Electricité, la Mécanique, l'Electronique et les Techniques financières et comptables, l'accès au marché du travail se fait plus lentement mais il se produit le plus souvent dans des secteurs qui stabilisent leur main-d'œuvre ; les « rechutes » en chômage sont alors nettement plus rares.

Enfin les formations du Commerce destinent essentiellement à entrer dans les entreprises des secteurs du Commerce et des Services ; à des difficultés d'accès à l'emploi se superposent des problèmes de stabilisation.

LES EMPLOIS D'INSERTION : ÉTUDE DU CHAMP DES DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS À L'ISSUE DES FORMATIONS

La description du champ des débouchés professionnels d'une filière de formation à partir des seules enquêtes d'insertion ne va pas non plus sans poser de nombreux problèmes d'interprétation. On a déjà élargi l'analyse en

remplaçant l'insertion professionnelle des jeunes dans l'ensemble des mouvements qui concourent au renouvellement de la population active, et en comparant l'insertion de promotions successives. On voudrait ici souligner la fragilité de certaines descriptions statiques et tenter d'explicitier quelques apports importants d'une approche dynamique du processus d'accès au marché du travail.

La description du champ des débouchés d'une formation à partir des enquêtes d'insertion est tronquée

On ne connaît pas l'orientation professionnelle de l'ensemble des jeunes du fait de l'existence de nombreuses situations transitoires, de chômage et d'inactivité (service militaire notamment). En outre, même parmi les jeunes qui occupent un emploi neuf mois après la fin de leurs études initiales, nombreux sont ceux qui se trouvent dans des situations très passagères.

La description de la structure des débouchés d'une filière de formation peut s'en trouver déformée. Non seulement parce que ces situations intermédiaires ou transitoires ne touchent pas uniformément toutes les catégories de population mais encore parce que le poids des emplois d'accès direct rapide et à fort « taux de rotation » risque d'être sensiblement surévalué par rapport à certains emplois plus « permanents » mais auxquels l'accès est plus lent.

Le caractère plus ou moins stable d'une situation professionnelle n'est bien souvent appréciable qu'a posteriori

On pourrait penser qu'il suffit alors, en exploitant les enquêtes d'insertion, de distinguer entre les emplois stables et ceux qui apparaissent comme des situations précaires, en posant directement la question aux enquêtés.

Tableau 3

CHANGEMENTS D'EMPLOYEURS
SELON LE CARACTÈRE PLUS OU MOINS PERMANENT
DE L'EMPLOI DÉCLARÉ À L'INSERTION
(ACTIFS OCCUPÉS EN MARS 1976 ET EN MARS 1980)

Situation quatre ans après l'enquête d'insertion	Chez le même employeur	Chez un autre employeur	Total
Stabilité de l'emploi déclaré à l'enquête d'insertion			
Emploi déclaré « non permanent »	31	69	100
Emploi déclaré « permanent »	49	51	100

Source : Observatoire EVA. Enquête d'insertion CAP-BEP 1976 et enquête de cheminement CAP-BEP 1980.

Mais il est remarquable de constater lors des études de cheminement que des situations *a priori* précaires (vacataires dans l'Administration par exemple) se sont avérées finalement relativement stables (les jeunes qui les occupaient se trouvant souvent titularisés et intégrés chez leur premier employeur quelques années plus tard) ; à l'inverse, des jeunes qui bénéficiaient de contrats à durée indéterminée ont parfois été rapidement contraints à changer d'employeur (dans de petites entreprises en particulier).

Le tableau 3 illustre bien ce phénomène.

L'accès à une profession peut avoir un caractère différent selon le type de cheminement ultérieur

Ainsi par exemple, l'exploitation de l'enquête de cheminement a fait apparaître l'existence de deux catégories parmi les jeunes qui se déclaraient maçons à l'enquête d'insertion : les uns se destinaient effectivement à une carrière dans le BTP (ils étaient d'ailleurs en majorité formés dans la spécialité) ; pour les autres, cet emploi correspondait davantage à un emploi de tout venant de type manœuvre qu'ils occupaient faute de mieux et qu'ils ont quitté dès qu'une opportunité s'est présentée.

C'est pourquoi sans un certain recul et sans une mise en perspective de la succession des emplois occupés par les jeunes pendant quelques années, il n'est guère facile de faire un bilan solide de l'utilisation comparée des diverses formations par les employeurs.

Les notions d'adéquation, d'exercice ou d'abandon du métier appris, de permanence professionnelle, doivent être complétées par la prise en compte de la durée, ce que ne permet pas le simple rapprochement formel entre un intitulé d'emploi occupé neuf mois après la fin des études et une spécialité de formation initiale.

L'ACCÈS AUX EMPLOIS : L'ÉTUDE DU RECRUTEMENT DES DÉBUTANTS DANS LES PROFESSIONS

Sans faire l'inventaire de tous les problèmes que pose l'analyse de l'accès des débutants à des catégories professionnelles dont le découpage n'est pas toujours pertinent pour ce type de population, on montrera, sur deux exemples, certaines questions qu'elle soulève :

Les analystes-programmeurs

En fusionnant le fichier de l'ensemble des premières enquêtes d'insertion, on peut connaître l'origine des jeunes débutants qui ont été recrutés dans cette profession :

Or la répartition par sexe et par niveau de diplôme est trompeuse. La féminisation des effectifs n'est pas aussi importante qu'on pourrait le supposer en comparant ces

Tableau 4

ACCÈS À LA PROFESSION D'ANALYSTE-PROGRAMMEUR SELON LE SEXE ET LE NIVEAU DE FORMATION

Niveau de formation	VI et V bis	V	IV	III	II et I	Total
Hommes	—	14	100	364	133	611
%		2,2	16,4	59,6	21,8	100
Femmes	9	9	199	427	83	727
%	1,2	1,2	27,4	58,7	11,5	100
Total	9	23	299	791	216	1 338
%	0,7	1,7	22,3	59,1	16,1	100

Source : Observatoire EVA. Fichier « transversal » 1975-1979.

résultats avec le taux de féminisation de la profession prise globalement : le fait que de nombreux jeunes gens, provenant du niveau III, sont au service militaire au moment de l'enquête, diminue artificiellement le poids des hommes dans les accès à la profession. Pour la même raison, le poids du niveau III, masculin dans les recrutements, est sous-estimé par rapport au niveau IV.

En outre, on peut se demander quelle réalité recouvre cette catégorie professionnelle. S'agit-il des mêmes analystes-programmeurs, alors que certains proviennent de formations de niveaux III ou IV, et que d'autres ont une formation supérieure ? La comparaison des salaires moyens à l'insertion peut en faire douter.

Tableau 5

SALAIRE MOYEN DES ANALYSTES-PROGRAMMEURS, EN MARS 1976, SELON LA FILIÈRE DE FORMATION (En francs 1976)

Filière de formation	Homme	Femme
IUT	2 610	2 442
Formation en université scientifique (tous niveaux de sortie) ..	3 719	2 986

Source : Observatoire EVA. Enquêtes d'insertion 1976 universités scientifiques et IUT.

L'analyse des cheminements devrait montrer plus clairement s'il s'agit dans le deuxième cas d'une situation provisoire, les jeunes devenant en majorité ingénieurs informaticiens, tandis que ceux des niveaux III et IV resteront techniciens.

On pourrait développer des cas analogues sur d'autres catégories professionnelles (dessinateurs, ouvriers qualifiés, etc.). Relevons plutôt un exemple qui résulte de la comparaison des enquêtes d'insertion réalisées en 1976 et 1980 auprès des jeunes formés au niveau CAP ou BEP.

Les secrétaires

La comparaison des enquêtes d'insertion CAP-BEP de 1976 à 1980 fait apparaître une baisse très importante du nombre de secrétaires recrutées directement à partir du niveau V (environ 10 000). Différentes hypothèses ont été avancées. S'agit-il d'une baisse concentrée sur ce type d'emploi dont l'accès se serait brusquement fermé ? Y a-t-il eu allongement de la durée d'accès à la profession de secrétaire ou substitution et recrutement à un niveau plus élevé, les employeurs relevant le niveau de leurs exigences dans une période où une abondance de main-d'œuvre plus qualifiée le permet. Cette évolution n'est-elle pas plus apparente que réelle et ne s'explique-t-elle pas par un changement dans les méthodes de codage des enquêtes par exemple, sachant que le partage entre employé de bureau faisant du secrétariat et secrétaire n'est pas toujours très net ?

Pour répondre à ces questions, il faudrait rassembler un ensemble d'informations sur les professions de secrétaires (1). Mais dans ce cas, c'est la comparaison de deux enquêtes de cheminement qui fournira les éléments de réponse les plus décisifs.

Il est important de rappeler que l'exploitation des enquêtes de cheminement ne permet pas seulement de corriger certaines erreurs d'optique qu'une exploitation superficielle des enquêtes d'insertion risque de provoquer ; elle autorise une analyse beaucoup plus robuste de l'insertion et de ses mécanismes à la lumière de l'observation des débuts de carrière professionnelle. C'est en ce sens qu'on s'efforce de construire une typologie des modes d'insertion, qui pourrait être mise en rapport avec les politiques de gestion de la main-d'œuvre des entreprises (2).

Xavier VINEY
chargé d'études au CEREQ

(1) Ceci est entrepris dans le cadre d'une étude sur les employés de bureau, par F. BRUAND, qui paraîtra en 1984.

(2) Des études dans ce sens ont été engagées. On pourra, en particulier, se reporter à l'article : « Les premières années de la vie active des jeunes sortis en 1975 des classes terminales de CAP et de BEP » par P. MARECHAL et X. VINEY in *Formation Emploi* n° 2, La Documentation Française, avril-juin 1983.

